

211C1767  
FR0010337485-OP040-AS19

27 septembre 2011

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

**PROSERVIA**

(Alternext)

- 1 - Le 27 septembre 2011, Invest Securities, agissant pour le compte de la société Manpower France Holding a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions PROSERVIA, en application des articles 235-2 et 234-2 du règlement général.

Aux termes de contrats conclus 21 juillet 2011 avec certains actionnaires de la société PROSERVIA, Manpower France Holding a acquis hors marché, le 22 septembre 2011, 1 303 874 actions PROSERVIA au prix de 14,89 € par action.

Manpower France Holding détient à ce jour 1 303 874 actions PROSERVIA représentant autant de droits de vote, soit 68,37% du capital et 66,79% des droits de vote de la société<sup>1</sup>, et s'engage irrévocablement à acquérir au prix unitaire de **14,89 €**, la totalité des 603 244 actions PROSERVIA existantes non détenues par lui, représentant 31,63% du capital de la société.

En application des articles 235-4, 237-14 et suivants du règlement général, l'initiateur a l'intention de demander, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'offre, et si les conditions requises sont remplies, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions PROSERVIA non présentées à l'offre, au prix de 14,89 € par action.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

- 2 - La suspension de la cotation des actions PROSERVIA est maintenue jusqu'à nouvel avis.

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 1 907 118 actions représentant 1 952 268 droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.